

PROVINCE DE LIEGE  
*Arrondissement de Waremme*

**COMMUNE DE  
DONCEEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance publique du 4 octobre 2023**

*Présents : M. Philippe Mordant, Bourgmestre-Président;  
Mmes et M. Marie-Cécile Bruwier, Caroline Vroninks et Arnaud Delvaux, Echevins;  
Mme Geneviève Rolans, Présidente du C.P.A.S. ;  
Mmes et MM. Isabelle Riga, Robert François, Pernelle Bourgeois, Gauthier Viatour,  
Louis Crosset, Marie-Ange Moës, Olivier Cuijvers et Bernard Latinne et Conseillers;  
Mr Pierre Christiaens, Directeur général*

**08. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL –  
APPROBATION DES MEMBRES**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Revu nos délibérations relatives à la réalisation d'un Programme Communal de Développement rural ;

Que des réunions d'informations et de consultations citoyennes ont été organisées dans les différents villages de l'entité ;

Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu son article 5 dans lequel il est stipulé que dans les 9 mois qui suivent le lancement de la participation de la population, la commune crée une Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) composée de citoyens et d'un quart maximum de mandataires communaux ;

Attendu que la CLDR a pour mission générale un rôle permanent d'information, de concertation, de relais entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'Opération de Développement Rural (ODR) ;

Vu l'appel à candidatures auquel il a été procédé ;

Vu les candidatures présentées par les citoyens ;

Considérant que 25 personnes ont déposé leur candidature avant la date de clôture ;

Que ces candidatures sont représentatives de la commune ;

Vu par ailleurs les candidatures reçues directement des mandataires ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège communal,

A l'unanimité des membres présents,

Le Conseil communal DECIDE :

**Article 1 :**

De désigner les personnes suivantes en qualité de membres de la CLDR :

Quart politique		
	Effectifs	Suppléants
Président	Philippe MORDANT	Marie-Cécile Bruwier
Renouveau	Bernard Latinne	Pernelle Bourgeois
IC	Robert François	Gauthier Viatour
IC	Arnaud Delvaux	Olivier Cuijvers
Citoyens		
	Effectifs	Suppléants
	Bada Emilie	Mauguit Christel
	Damoiseaux Vincent	Lallemand Jean-Christophe
	Denis Mathieu	Badou Guy
	Dumont Nicole	Jamar Evelyne
	Evrard Yannick	Buddeker Franck
	Hausmanne Steve	Frederickx Rudi
	Henrotte Joëlle	Mangialetto Martine
	Legros Dimitri	Van Ranst Alain
	Nahon Sylvie	Maréchal Cécile
	Olivier Marguerite	Derouaux Caroline
	Royen François	Ledent Dominique
	Schalenbourg Cécile	Steiger Nicole

Article 2 :

La présente délibération sera soumise à l'approbation de la Région wallonne et du Ministre régional en charge du Développement rural.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise auprès de la Fondation Rurale de Wallonie

Le Directeur général,  
(s.) P. CHRISTIAENS

Par le Conseil,



Le Bourgmestre,  
(s.) P. MORDANT

